

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Adresse de la propriété : 3275, rue Chantal – lot 4 333 810

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation se tiendra le 7 octobre 2019 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure régularisant les marges de recul avant et arrière de la propriété sise au 3275, rue Chantal (lot 4 333 810).

QUE cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre une marge de recul arrière minimale de 8,90 m au lieu du neuf (9) mètres prescrit à l'article 3.3.3 du règlement de zonage # 230 ;
- de permettre une marge de recul avant de 6,55 m au lieu du huit (8) mètres prescrit à l'article 3.3.3 du règlement de zonage # 230 pour le bâtiment principal sur la propriété du 3275, rue Chantal.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 13 septembre 2019

Signé :

Nicolas Dion-Proulx
Responsable de l'urbanisme